

Deuxième séance, mercredi 24 juin 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Commissions. – Recours en grâce 2015-DSJ-79. – Projet de décret 2015-DAEC-10 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2015 et suivantes; entrée en matière, lecture, vote final. – Projet de décret 2015-DAEC-53 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de l'Albeuve, à Gruyères et Bulle; entrée en matière, lecture, vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Markus Bapst, Eric Collomb, Hubert Dafflon, Gaétan Emonet, Patrice Jordan, Nicole Lehner-Gigon, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Jean-Daniel Wicht et Peter Wüthrich.

M^{mes} et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Recours en grâce 2015-DSJ-79

Le huis-clos est prononcé.

> La grâce est refusée dans un cas.

Le huis-clos est levé.

Projet de décret 2015-DAEC-10 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2015 et suivantes¹

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Sans aucun lien avec ce projet de décret, j'ai eu l'avantage de présider la commission du Grand Conseil qui vous propose, à l'unanimité, le subventionnement de 12,7 millions de francs en faveur du troisième cycle d'orientation de la Gruyère à Riaz.

Aujourd'hui, la consultation du Grand Conseil n'a pour but que l'approbation de la part cantonale à cette réalisation, laquelle est estimée à 81 millions de francs. Il n'a pas la possibilité de remettre en question les choix opérés par l'Association Régionale la Gruyère (ARG), qui en est le maître d'ouvrage.

Si l'opposition d'un voisin peut être levée rapidement, le planning d'exécution prévoit une mise en service du bâtiment à l'automne 2017.

La commission fait les remarques suivantes:

- > au niveau formel, on a regretté que le dossier transmis soit un peu léger et avare d'informations techniques. Seuls les détails du subventionnement apparaissent clairement;
- > le prix du terrain de 164 frs le m² n'a pas fait l'objet de remarques particulières. A relever que la surface du terrain est de 27 000 m²;
- > le principe de subventionnement par forfait a été respecté pour cet objet comme pour les autres écoles et CO du canton;
- > au niveau du concept, la situation au nord de Riaz, entre la route cantonale et l'autoroute, paraît appropriée. Un plan de situation aurait davantage éclairé les lecteurs du document;
- > la forme en U du bâtiment, ainsi que les aménagements extérieurs ont plu à la commission;
- > quant au principe Minergie-P adopté, il est largement suffisant; un chauffage à distance fourni par Gruyère Energie est comparable à celui des autres CO gruériens;
- > non subventionnée, une des quatre halles de gymnastique sera réservée à l'école primaire de Riaz; et le soir, les sociétés locales pourront bénéficier de toutes les infrastructures sportives;
- > une salle de recueillement neutre confessionnellement pourra aussi servir aux médiateurs scolaires.

Enfin, une partie de la commission a été choquée que les délégués communaux, ainsi que les communes gruériennes aient pu accepter sans broncher la conception structurelle du bâtiment. Aucune étude de structure en bois n'a été faite, comme l'exige la législation cantonale. Aucun châssis, aucunes structures en bois isolé ne seront présentes sur ce bâtiment. Et pourtant, la Gruyère est le plus gros pourvoyeur

¹ Message pp. 1262ss.

de bois du canton. Ce projet est un joli pied de nez aux défenseurs de la forêt du bois suisse, fribourgeois et gruérien. On demande à l'Etat d'être exemplaire en la matière et l'on bafoue ses propres principes quand on devrait les appliquer soi-même.

En conclusion, c'est dans le calme que la commission s'est rangée dans son rôle d'analyse du subventionnement. Elle vous propose donc d'approuver ce projet tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Je tiens tout d'abord à remercier la commission, ainsi que la Commission des finances et de gestion pour l'attention portée à l'examen de ce décret de subventionnement.

Effectivement, l'Etat de Fribourg n'intervient, dans ce dossier, que comme organe de subventionnement, le projet ayant été développé par l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation de district, et non pas par l'ARG comme cela vient d'être indiqué. Cette Association regroupe l'ensemble des communes du district.

Le choix pour ce projet, vous l'avez vu, a été pris à l'unanimité du jury parmi les 81 projets déposés lors du concours. La question du besoin a naturellement été analysée par le comité d'école du CO de la Gruyère sur la base d'une étude démographique. Celle-ci a clairement démontré la nécessité de cet investissement. Ce besoin a également été validé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et le programme des locaux en tant que tel a fait l'objet d'une décision favorable du Conseil d'Etat. La subvention définitive a été fixée en application de la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions scolaires.

Il faut noter que l'Assemblée des délégués de l'Association des communes de la Gruyère a accepté ce projet à l'unanimité. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet, vous le savez, d'une votation populaire dans le district et a obtenu un large soutien.

Le président de la commission a effectivement émis une remarque en commission sur le manque d'utilisation du bois dans ce projet. Cette remarque n'a pas été reprise par les autres membres de la commission. C'est un choix de l'Association des communes de la Gruyère, qui se justifie pour des raisons d'acoustique, ce CO étant implanté à proximité de l'autoroute A12. Une étude acoustique a démontré qu'il était nécessaire de procéder à l'implantation en forme de U d'un bâtiment de volume et en béton, raison pour laquelle le bois n'a pas pu être retenu sur ce projet.

Pour le reste, je crois que le message donne les informations utiles sur le projet, le subventionnement et le besoin. Je reste naturellement à disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné, lors de sa séance du 10 juin 2015, le décret relatif au subventionnement de la construction du CO de la Gruyère à Riaz.

La subvention cantonale proposée correspond aux lois et règlements en la matière, ainsi qu'aux montants forfaitaires y relatifs.

A l'unanimité de ses membres, notre Commission vous propose, sous l'angle financier, d'adopter ce décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Comme vous avez pu le constater dans la proposition et les résultats de la commission parlementaire qui a travaillé sur le présent décret, ses membres proposent à l'unanimité d'entrer en matière.

A part quelques montants consacrés au paiement des subventions pour les CO de Planfayon, Kerzers et Bulle, ainsi que deux paragraphes consacrés aux futures réalisations d'un nouveau bâtiment pour les CO de la Glâne et de la Veveyse, l'essentiel du message est consacré au crédit d'engagement pour la construction du futur CO de la Gruyère à Riaz. Il eut été souhaitable, pour les députés qui désirent s'inscrire aux commissions, que les mots «CO de Riaz» fassent également partie du titre du message, puisque le montant que l'on va voter pour ce décret ne concerne que le CO de Riaz et rien d'autre.

Historiquement parlant, la population du district de la Gruyère a plébiscité en votation du 30 novembre 2014 un investissement de 81 millions de francs pour la construction du CO de Riaz, dont le bâtiment est en forme de U et comporte trois niveaux. Quant aux divers montants subventionnés par l'Etat, dont le total est de 12 731 000 frs, ils sont tous bien détaillés dans ce message et dépendent non pas du montant total du projet, mais bien de subventions fixées par m² subventionnables.

L'objectif de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du CO est de pouvoir inaugurer ce bâtiment pour la rentrée 2017. Mais lors de la séance de commission, M. le Commissaire nous a mentionné les procédures d'octroi du permis de construire et d'approbation du plan d'aménagement de détail, qui sont en cours actuellement. Il nous a fait part qu'une opposition était en cours. Elle a été déposée par un particulier propriétaire voisin du CO et dont le chemin d'accès passe par son terrain. A noter que ce particulier est également conseiller communal à Riaz. Ainsi, vu le souhait de l'Association des communes de terminer les travaux avant la rentrée 2017 et pour qu'il n'y ait pas à supporter tous les surcoûts dus à un retard éventuel, nous ne pouvons qu'encourager le conseil communal de Riaz et son conseiller communal opposant à trouver rapidement une solution constructive à cette délicate et fort ennuyeuse situation, cela pour tout le monde et particulièrement pour les futurs élèves.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste soutiendra, à l'unanimité de ses membres et avec conviction, ce décret et vous invite à en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant en Ville de Fribourg.

La démographie galopante de notre canton arrive à nouveau en force dans les réflexions liées notamment à ce huitième

message que nous présente le Conseil d'Etat, dont le contenu nous annonce de nouveaux investissements en matière de constructions scolaires.

L'Alliance centre gauche ne va pas du tout mettre en doute le bien-fondé de la requête. Dans les points positifs, et cela a déjà été signalé, nous relevons avec satisfaction le prix très convenable – 160 frs – du m² et également, sur le plan d'une réflexion plus poussée, l'intégration des classes terminales de l'enseignement spécialisé de la Gruyère. Ces élèves pourront enfin bénéficier du droit qu'il leur est dû depuis des années de faire partie d'un CO, cela au même titre que leurs congénères. Je trouve regrettable qu'en parallèle, réflexion toute personnelle, on veuille se séparer des classes de développement et mettre celles-ci en intégration; mais cela est un autre débat.

Dans les points un peu plus délicats, on nous dit que le site choisi est celui de Riaz, avec la proximité de l'autoroute et la circulation qui en découle. On constate aussi que la plaine de Bulle se bétonne chaque jour de plus en plus et cela nous donne l'impression qu'elle est le Waterloo des espaces verts. Pour ma part, si les futurs élèves de ce CO devaient venir du Nord de ce district – les villages allant jusqu'à La Roche, jusqu'à Gumefens –, je souscris à l'idée qu'il aurait été plus favorable d'envisager, à mon avis et à titre personnel – mais on est toujours plus malin après –, une construction dans la zone d'Echarlens-Marsens, partant notamment du constat que le pont de Corbières est un lien naturel entre les deux rives.

Pour le futur, M. le Conseiller d'Etat, qui a été préfet de la Gruyère, a également porté sa réflexion sur la construction future, dans les années 2020, d'un CO pouvant englober les élèves de la Glâne, laquelle Glâne a le CO le plus conséquent du canton de Fribourg avec environ 1000 élèves qui représentent quand même un cinquième de la population de Romont durant la journée. Je souligne que la sagesse de la commune de Romont qui opte pour un développement rationnel de ses zones à construire.

Dans cette perspective et après ces quelques considérations, l'Alliance centre gauche acceptera, bien entendu, ce décret.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Le groupe libéral-radical propose d'entrer en matière sur ce projet de décret, car il voit la nécessité absolue de construire un nouveau bâtiment de CO à Riaz pour 750 élèves. Le groupe libéral-radical accepte ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat, soit avec la subvention mentionnée à l'art. 1 du décret.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention le présent projet de décret. La nécessité de la construction du troisième cycle d'orientation de la Gruyère prévu à Riaz est incontestable. L'évolution de la démographie a des conséquences. Sans cette construction, en 2017, quelque 750 élèves feront l'école buissonnière. Selon les prévisions, il sera probablement nécessaire d'ouvrir un quatrième cycle d'orientation en Gruyère d'ici 2025. Sur présentation de 81 projets, un projet a été choisi à l'unanimité. Ce sont des chiffres qui parlent. De plus, les subventions cantonales pour les CO sont basées sur un

forfait fixe par m², ce qui signifie un traitement équitable sur tout le canton.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a tout de même été sensible à un élément: le matériau. En effet, privilégier le béton plutôt que le bois nous paraissait quelque peu inapproprié. Ce point a également été évoqué en commission, question à laquelle il a été répondu, comme l'a signalé M. le Commissaire du Gouvernement, que dans le but de remédier au mieux aux problèmes acoustiques dus à la proximité de l'autoroute, il était préférable de choisir le béton.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient donc le projet de décret comprenant le nouveau crédit d'engagement fixé à 12 731 000 frs et correspondant à la subvention cantonale. Nous avons également pris note des intentions futures du Conseil d'Etat relatives aux projets prévus en Veveyse et en Glâne.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare que je n'ai pas d'intérêts personnels particuliers. Par contre, je suis membre de la commission de bâtisse du CO de Planfayon, dont les travaux se termineront, en principe, à la fin de l'année prochaine et qui bénéficie des subventions pour la construction d'écoles.

Le projet de construction du troisième cycle d'orientation de la Gruyère à Riaz répond à un manque d'infrastructures pour 750 élèves. En fait, actuellement, les CO de la Tour-de-Trême et de Bulle hébergent plus d'élèves qu'initialement prévu, ce qui nécessite entre autres l'installation provisoire de pavillons. Selon les résultats d'études démographiques, la croissance forte de la population gruérienne, surtout dans l'agglomération de Bulle, nécessite même la construction d'un quatrième CO ces prochaines années pour répondre aux besoins. La subvention de la construction du CO de Riaz proposée aujourd'hui correspond aux critères définis dans le règlement de subventionnement, soit en tenant compte des m² subventionnables par partie du bâtiment. Cela veut dire que le traitement égal de toutes les constructions d'écoles secondaires dans le canton est assuré.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient à l'unanimité ce projet de décret selon les propositions du Conseil d'Etat et, donc, le crédit d'engagement.

Le Rapporteur. Je constate que tous les groupes sont favorables à ce subventionnement. Il y a eu quelques remarques émises par certains députés, mais pas de questions importantes. Je n'ai pas d'autres remarques.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des groupes pour le soutien apporté à ce projet.

J'apporte les deux informations complémentaires suivantes:

- > ce projet nécessite l'adoption d'un plan d'aménagement de détail (PAD) et d'un permis de construire. Ces deux instruments ne sont pas encore validés à ce jour. Néanmoins, le préfet de la Glâne, qui est en charge du permis de construire suite à la récusation du préfet de la Gruyère, a délivré une autorisation anticipée de débiter les travaux. Cette autorisation anticipée a fait l'objet d'un

- recours par un propriétaire voisin. Il appartiendra donc au Tribunal cantonal de statuer sur ce recours;
- > s'agissant du choix du site, j'avais personnellement participé à l'époque aux premières discussions comme président de l'Association. Nous avons pris contact avec les deux districts voisins; j'avais sollicité les préfets de la Glâne et de la Veveyse pour savoir s'il y avait une opportunité de créer un CO interdistrict. A l'époque, du côté de la Veveyse, il n'y avait pas de besoin immédiat de se lancer dans de telles démarches, mais on voit aujourd'hui que les deux districts concernés développent aussi des projets pour répondre à l'évolution démographique. Que ce soit en Veveyse ou en Glâne, il y a actuellement des concours qui sont lancés. Pour le choix du site de Riaz, il y avait aussi d'autres pistes qui avaient été explorées, notamment du côté de Marsens, mais le comité d'école et l'Assemblée des délégués ont finalement retenu le site de Riaz; celui-ci permettait de desservir confortablement la rive gauche et la rive droite de la basse Gruyère.

C'est avec ces considérations que je vous invite à entrer en matière et, surtout, à soutenir ce projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 fixe à 12 731 000 frs le montant de subventionnement de la construction.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 précise le mode de paiement de ces subventions.

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP),

Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Pythion Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

Projet de décret 2015-DAEC-53 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de l'Albeuve, à Gruyères et Bulle¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je n'ai pas d'intérêts particuliers liés à ce projet.

Ce projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour l'aménagement de l'Albeuve, à Gruyères et Bulle, relayé par la presse le 12 mai dernier, mentionne une somme de 875 000 frs à la charge du canton. Le devis total de 2,5 millions de francs sera investi et réparti au prorata des répartitions intercom-

¹ Message pp. 1278ss.

munales. Montant déjà soumis aux communes concernées, celles-ci se sont déjà prononcées et s'engagent à entreprendre les travaux nécessaires à l'assainissement pour contenir une crue centennale.

Déjà nanti d'un permis de construire, le projet a pour objectif d'augmenter la capacité d'écoulement aux endroits critiques. Sous le point 3 du message, nous trouvons le détail du devis réparti sous les différents secteurs à fort besoin de protection. Les demandes de subventions formulées par les communes de Gruyères et de Bulle ont convaincu notre Commission des routes et cours d'eau.

Par conséquent, lors de la séance du 28 mai dernier, nous avons adopté ce projet de décret et proposons au Grand Conseil d'entrer en matière et de l'accepter tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Vous l'avez vu, plusieurs événements relativement graves se sont déroulés durant le vingtième siècle avec des crues élevées qui ont occasionné des dommages dans le secteur, en particulier en 1990. Une crue avait causé des dégâts dans tout le bassin versant. La route cantonale Pringy-Molésion fut d'ailleurs emportée sur plusieurs centaines de mètres. Il y a donc un enjeu de sécurité, de stabilisation des ouvrages, qui doit être bien compris dans ce projet.

Il appartenait naturellement aux communes de Gruyères et de Bulle – de Gruyères principalement – de développer un projet de mesures, ceci en collaboration avec le canton et la Confédération. Je remercie tous les acteurs qui se sont impliqués dans ce projet. L'objectif de protection est de pouvoir faire transiter une crue centennale sans dommages pour les infrastructures et les habitations en dehors du corridor de la crue. Les mesures constructives sont décrites dans le message; je n'y reviens pas. Le coût total de l'opération se monte à 2,5 millions de frs:

- > 45% de subvention de la Confédération;
- > 35% de l'Etat;
- > le solde de 20% à charge des deux communes.

Les deux communes ont déjà validé cette dépense par une décision de l'assemblée communale de la commune de Gruyères et par le compte de fonctionnement de la commune de Bulle.

Je vous invite donc à adopter ce projet de décret en accordant la subvention sollicitée par les deux communes pour l'aménagement de l'Albeuve.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le projet d'aménagement de l'Albeuve sur les communes de Pringy et Bulle.

Le groupe est conscient de l'importance de ces travaux et de la nécessité de les réaliser au plus vite dans ce secteur de l'Albeuve. Ceci bien sûr pour protéger le camping et les propriétés menacés par les crues. Il est évident que notre devoir est de protéger les propriétés de ces secteurs, où les crues importantes sont de plus en plus fréquentes. Il est de notre devoir de

soutenir ces investissements dans ces secteurs sensibles pour corriger ces endiguements qui n'ont pas été, à l'époque, réalisés d'une manière adéquate. Nous sommes très satisfaits également que les Services aient obtenu un supplément de 10% pour la renaturation du cours d'eau.

Avec ces quelques observations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière et votera le décret tel que présenté.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a étudié le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de l'Albeuve.

Augmenter la capacité d'écoulement de l'Albeuve est une nécessité pour garantir la sécurité des habitants de Pringy, qui sont situés dans les zones à risque. La participation de la Confédération, du canton et des communes de Bulle et de Gruyères va permettre de mener à bien ce projet important et relativement coûteux.

Le groupe socialiste acceptera l'entrée matière et votera ce décret.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La sécurité des personnes et de leurs habitations est une priorité. Ce projet présenté a clairement comme fonction de sécuriser les abords de l'Albeuve. Certains éléments ayant pour but de stopper certains matériaux ont déjà fait leurs preuves à d'autres endroits.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuvera ce décret.

Serena Silvio (ACG/MLB, SE). Als Mitglied der Kommission habe ich alle Details zu diesem Projekt zu Kenntnis nehmen können und habe darüber in der Fraktion berichtet. Das Mitte-Links-Bündnis kann den Vorrednern folgen und empfiehlt Ihnen ebenfalls, das Projekt anzunehmen.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). La Commission des routes et cours d'eau a traité ce projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de l'Albeuve, à Gruyères et Bulle.

Je remercie le commissaire du Gouvernement et ses collaborateurs pour l'excellente présentation du projet. Ce décret confirme ce que l'on savait déjà: un aménagement de l'Albeuve est nécessaire, voire urgent. La population de Pringy vous en remerciera. Les Gruériens continueront à chanter leur hymne en toute sécurité.

Sans détour, je vous recommande, et avec moi le groupe libéral-radical, d'accepter le projet de décret tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Rapporteur. Je remercie les rapporteurs des groupes qui entrent en matière et qui sont favorables à ce projet.

M. le Commissaire a rappelé la répartition des charges, ainsi que la nécessité absolue de garantir une sécurité maximale à la population. Ce projet a aussi été qualifié de très important et nécessaire pour la population.

Le Commissaire. Je remercie à mon tour l'ensemble des groupes qui entrent en matière et soutiennent ce projet de décret.

Je préciserais qu'il y a une emprise de terrain sur des surfaces agricoles pour revitaliser ce cours de l'Albeuve. Cela représente environ 1300 m². Je précise toutefois que ces 1300 m² ne sont pas classés en SDA. Pour le reste, je crois que tout le monde a bien compris qu'il s'agissait avant tout d'un signal important dans le domaine de la sécurité, de la prévention, de la protection de la population et des ouvrages.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 mentionne la requête des communes de Gruyères et de Bulle relative à la réalisation des mesures de protection telles que discutées.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 mentionne les pourcentages d'investissements répartis entre les communes, le canton et la Confédération.

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'art. 3 mentionne que les communes de Gruyères et de Bulle s'engagent, en acceptant la subvention, à maintenir les ouvrages en bon état.

Le Commissaire. Je précise effectivement que les coûts liés à l'exploitation des ouvrages sont à la charge des communes.

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle

(VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Muriel Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 85.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

2015-GC-59 Quatre membres du conseil de la HES-SO//FR

Bulletins distribués: 89; rentrés: 89; blanc: 0; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Sont élus *M. Romain Collaud*, à Cottens, par 78 voix; *M. Roland Mesot*, à Châtel-St-Denis, par 74 voix; *M. Laurent Thévoz*, à Fribourg, par 61 voix; *M^{me} Solange Berset*, à Belfaux, par 55 voix.

2015-GC-62 Un membre de la Commission des pétitions, en remplacement de Bernadette Mäder-Brühlhart

Bulletins distribués: 92; rentrés: 89; blancs: 4; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M. Silvio Serena*, à Alterswil, par 82 voix. Il y a 3 voix éparses.

—

- La séance est levée à 9h20 en raison de la traditionnelle sortie des groupes.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—